

République Française  
Commune de Fontaines-Sur-Saône

Séance du jeudi 27 mai 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : vendredi 21 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Marie-Colette BESSON, Laurence BONHOMME, Olivier BRUSCOLINI, Mylène CHARPENTIER, Julien CHAUMONT, Marianne CREMILLIEU, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOVE, Farid HAMAILI, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Leïla LOUHICHI, Martine MARCEL, Valérie MATTHYS, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Christine PLASSE-BOUTEYRE, Thierry POUZOL, Ludovic POYET, Pierre TEODORESCO, Géraldine THELIOL, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON, Gérald WEISTROFF

Absents avec pouvoir : 3

Isabelle BLANC-JOUVAN\* donne pouvoir à Valérie MATTHYS,  
Sandra EMMANUEL donne pouvoir à Marie-Colette BESSON,  
Alain MULABA donne pouvoir à Laurence BONHOMME

Secrétaire de séance : Valérie MATTHYS

**Délibération 21/05/07 - Avenant à la convention d'objectifs et de financement avec l'association Intercommunale d'Aide à Domicile Saône Mont d'Or 2018- 2020**

*Rapporteur* : Patrick LEONE  
Nomenclature ACTES : 7.5.3

Dans sa délibération 18/01/04, en date du 17 janvier 2018, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention d'objectifs et de financement avec l'AIAD Saône Mont d'Or. Ladite convention a été conclue pour une durée de 3 ans et ce compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il était prévu qu'elle puisse être prolongée, pour des motifs d'intérêt général, pour une durée d'un an.

Ainsi cette convention d'objectifs et de financement aurait dû être rediscutée en 2021. Or en raison de la crise sanitaire générée par la COVID 19, cela ne fut pas possible. Il est donc proposé de faire application de la possibilité de conclure un avenant afin de prolonger l'a application de la convention initiale pour l'année 2021.

VU l'avis favorable de la commission ressources en date du mercredi 19 mai 2021,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec administrations,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financières des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération 18/01/04 susvisée,

Envoyé en préfecture le 02/06/2021

Reçu en préfecture le 02/06/2021

Affiché le

ID : 069-216900886-20210527-DELIB210507-DE

Bessier  
Levrault

VU la convention d'objectifs et de financement conclue avec l'A.I.A.D le 22 février 2018,

**CONSIDÉRANT** que la prolongation de l'application de cette convention pour une durée d'un an soit pour l'intégralité de l'année 2021 répond à un motif d'intérêt général qui est la poursuite de l'activité de l'association.

Les conseillers municipaux intéressés par cette question ne participent pas au vote :

- Mme Isabelle BLANC-JOUVAN
- Mme Jacqueline CROZET
- Mme Sandra EMMANUEL
- Monsieur Thierry POUZOL
- Monsieur Gérald WEISTROFF

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité (24 votants)**

**APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec l'association Intercommunale d'Aide à Domicile Saône Mont d'Or.

**AUTORISE** l'adjoint au Maire en charge des finances et des moyens généraux à signer, au nom de la commune, cet avenant (annexé ci-joint).

Ainsi fait et délibéré les jour, moi et an ci-dessus.

Pour extrait conforme

Thierry POUZOL

Maire

